



1. Une mosaïque de territoires éloignés

- Les territoires ultramarins sont des territoires français situés en dehors du continent européen, sous les Tropiques ou dans les régions polaires. Ils sont très éloignés de la France métropolitaine.
- 5 DROM = Départements et Régions d’Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion) régis par le même droit qu’en métropole.
- Il y a aussi 5 COM (Collectivité d’Outre-Mer, par exemple la Polynésie française) les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises) la Nouvelle-Calédonie
- Ce sont des îles ou archipels, à l’exception de la Guyane. Par exemple, la Polynésie française compte 5 archipels dispersés sur 2,5 millions de km².
- Ils abritent une biodiversité exceptionnelle et offrent des paysages paradisiaques, ce qui en fait des destinations touristiques prisées.

2. Une difficile intégration régionale

Leur niveau de développement reste inférieur à celui des autres régions françaises. Beaucoup de chômage. Leur économie dépend des subventions nationales ou européennes (aides accordées à un territoire par les administrations), et des prestations sociales (aides accordées pour : vieillesse, santé, famille, chômage, pauvreté, invalidité).

Mais grâce à ces subventions, ces territoires sont plus riches que leurs voisins. Cela engendre des flux migratoires (par exemple, du Brésil vers la Guyane).

3. Une mise en valeur inégale

Ces territoires connaissent une forte littoralisation (concentration des hommes et des activités sur les littoraux) car l’intérieur des terres est enclavé et/ou montagneux.

Les infrastructures de transport (ponts, aéroports, ports) sont des aménagements qui permettent d’assurer les liaisons entre les îles d’un archipel, avec les pays voisins ou avec la métropole. Ils permettent aussi de développer le tourisme, notamment l’écotourisme ou tourisme durable (développer l’économie touristique sans dégrader les ressources).

1 exemple d’aménagement :